

Juge des tutelles pour mineures

Par Kiki84, le 22/10/2019 à 17:21

Mon ex compagnon est décédé laissant à mes filles mineures des dettes à hauteur de 16000€. Mais aussi une moitié de maison en nue propriété qu'il a hérité à la suite du décès de son. PEre sa mère en a la jouissance sur la n moitie et l'usufruit Sur l'autre.

Mon notaire a fait une demande de renonciation en fournissant seulement l'acte de la maison et les dettes.resultat le juge rejette ma demande. Du coup je lui ai envoyé un courrier lui stipulant qu'il n'y Avait aucune liquidité pour payer les dettes de leur père et que la succession était effectivement positive mais que sur le papier car il ?y a pas d'argent et on ne peut vendre la maison pour les payer. De plus j'ai stipulé que le père de mes filles était fils unique et du coup mes filles pétites filles uniques et que du coup elles hériteront du bien à la mort à leur grand mère même si elles refusent l'héritage De leur père. Quel sont mes chances pour que le juge revienne sur sa décision ? Là je dois faire appel ai je une chance ? Ou comment faire pour payer ses dettes?

Merci